

ASSISTANCE À L'EXPLOITATION

AGISSONS ENSEMBLE POUR:

- Optimiser les ressources disponibles
- Créer un nouveau projet d'établissement
- Développer l'engagement des équipes
- Réduire le coût global d'exploitation



Notre cabinet réalise depuis plusieurs années des bilans d'exploitation des centres aquatiques, et, dans la majorité des cas, les mêmes constats apparaissent.

Loin d'être une véritable surprise, ces constats rejoignent les conclusions du rapport de la cour des comptes (2018) qui identifiait un besoin de professionnalisation du métier, au risque de voir le déficit structurel s'amplifier.

Pour rappel, la part que représente l'exploitation (dont les fluides) dans le coût global (en 2019) d'un établissement aquatique est de 60 à 70% selon le mode de gestion choisi par le maître d'ouvrage.

Intégrant l'ensemble des paramètres de l'exploitation, il ressort que, dans la grande majorité des bilans réalisés :

- l'approche "service public" exclusive limite le potentiel de développement des équipements > manque d'initiative en termes d'investissements limitant l'impact du coût de l'énergie (en forte hausse)
- le manque d'engagement fort dans l'humain (bilans de compétences et formations) fait ressortir une inadéquation entre les nouveaux besoins des usagers et la capacité des agents à y répondre
- le vision budgétaire axée uniquement sur le coût annuel de l'équipement faisant oublier qu'un centre aquatique a une durée de vie de 30 à 40 années
- le manque d'initiative en termes de développement des recettes à forte valeur ajoutée
- le manque de formations des encadrants (management - gestion de projet) limite l'engagement des équipes en place

LES PISCINES PUBLIQUES EN GRAND DANGER À BRÈVE ÉCHÉANCE ?

Le modèle d'exploitation des centres aquatiques, déjà qualifié "d'obsolète" en 2018 par la cour des comptes, semble être à bout de souffle, avec un contexte actuel (coût des fluides et pénurie de MNS) qui ne fait qu'accélérer les risques de fermetures.

- un réel manque de "ressource MNS" faute d'avoir mis en place les conditions d'une attractivité réelle pour le métier
- un état de dégradation avancée des installations faute d'un plan de maintenance préventive pensé et réellement appliqué
- une programmation d'équipements à hauts volumes de traitement (air et eau)
- un pilotage de la consommation de fluides inadapté
- un manque de démarche "commerciale" (pourtant indispensable)
- un circuit de prise de décision souvent trop long

Bien-sûr, rien n'est jamais définitif si des mesures correctives sont mises en place.

Afin de permettre aux collectivités de "sortir la tête de l'eau", nous avons mis en place une assistance à l'exploitation des centres aquatiques afin d'accompagner les responsables d'équipements à relever le niveau de performance de l'organisation en place.

Les objectifs de cette assistance à l'exploitation :

- analyser le fonctionnement global actuel (coût global, management, technique, sécurité, hygiène, règlementation, concurrence, promotion, attractivité, développement)
- former l'ensemble des agents aux nouvelles exigences du métier et aux attentes des usagers
- mettre en place des outils performants de gestion, d'économie et de promotion
- accompagner les équipes dans le développement des nouvelles compétences

MODÈLE QUALIFIÉ D'OBSOLÈTE

cour des comptes - extrait du rapport de 2018 - titre

Le contexte actuel ne fait que confirmer les conclusions du rapport de la cour des comptes : il est nécessaire de professionnaliser la gestion des centres aquatiques, tout en préservant la notion de service public.



« Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise. » Jean Monnet

Et la crise, nous y sommes!



UN EXPERT À VOS CÔTÉS



FRANCOIS ROSENBLATT

- Il est titulaire d'un Beesan, d'un DESS Ingénierie et Management du Sport et d'un Master de Coach Professionnel, certifié RNCP.
- Durant plus de 30 années, il a géré de très nombreux centres aquatiques (privés, régie directe ou gestion externalisée).



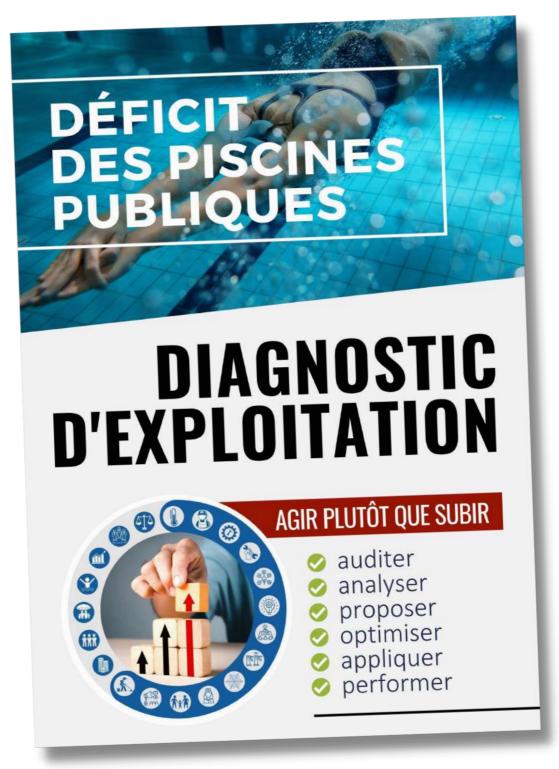


Au-delà de ces certifications, il est avant tout un expert de l'exploitation des piscines publiques qui met au centre de son engagement l'action opérationnelle des hommes et des femmes qui font, au quotidien, la réussite d'une organisation aquatique.

DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION

Notre bilan (diagnostic d'exploitation) est une démarche d'audit unique en France, intégrant tous les paramètres de fonctionnement d'un équipement aquatique, réalisée en quatre étapes indissociables.

Notre cabinet "PISCINE management" offre ainsi aux collectivités le meilleur des outils actuels pour analyser une exploitation ou aborder la restructuration organisationnelle de leur piscine dans des conditions humaines, économiques et techniques optimales.





2 ANALYSE DES COMPÉTENCES

Notre cabinet d'expertise réalise lors de cette deuxième phase une analyse des compétences de chaque agent, afin de qualifier le degré de connaissances spécifiques à l'activité, le savoir-faire, le savoir-être et les appétences à l'exercice de ses fonctions.

La prise en charge de ce bilan de compétences par le CPF peut être de 100% et donc finançable intégralement.



3 FORMATION DU PERSONNEL

Notre organisme de formation "PISCINE Formation" est certifié QUALIOPI, attestant de la qualité des contenus de nos programmes et des modalités de transfert des connaissances.

L'ensemble des métiers sont concernés par ces formations avec pour objectifs la satisfaction des usagers, l'épanouissement et l'engagement des agents et le développement de la notion d'expérience client.

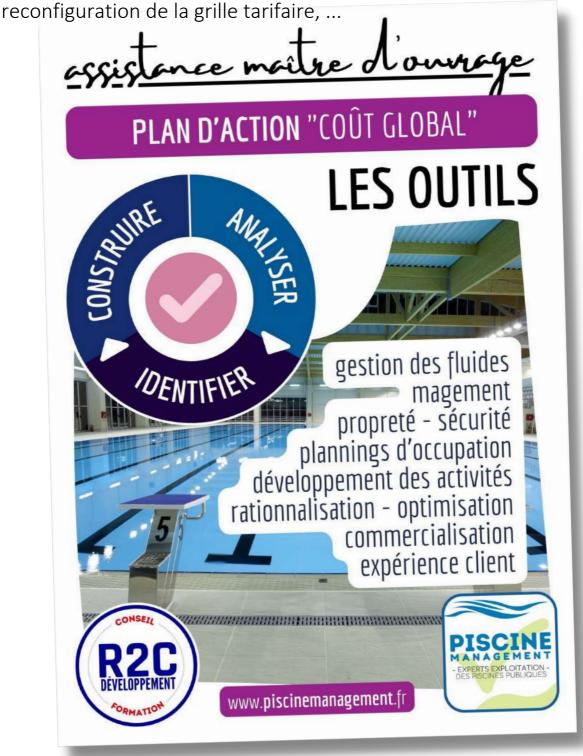


4

MISE EN PLACE DES OUTILS

Suite aux bilans de compétences réalisés en phase 2 et aux formations dispensées en phase 3, un plan d'action est travaillé par l'expert et les équipes, en commun, pour la mise en place d'outils adaptés au contexte organisationnel de l'équipement.

Le plan d'action intègre des outils liés au management, à la gestion des plannings d'occupation des bassins, à la maîtrise des coûts de l'énergie, au développement des activités à forte valeur ajoutée, à la



5 ACCOMPAGNEMENT IN SITU

Coach professionnel certifié RNCP, l'expert qui accompagne les agents apporte, lors de chaque session, les adaptations nécessaires à l'amélioration continue de la performance des agents au sein de l'organisation.

Son intervention s'opère de manière dégressive en termes de présences afin de développer l'autonomie des équipes dans la mise en application du nouveau projet d'établissement.





EN SYNTHÈSE, NOTRE ASSISTANCE

est une démarche intégrale unique sur le territoire

Réalisée par un véritable expert de l'exploitation des centres aquatiques

- > Pour accompagner les prises de décisions
- > Pour envisager sereinement une restructuration de l'organisation en place
- > Pour programmer une politique de réduction des déficits et du coût global



sur demande au **06 30 78 17 22**



www.piscinemanagement.fr



R2C DÉVELOPPEMENT SAS – Piscine Management 66 avenue des Champs Élysées – 75008 PARIS RCS Paris 877 606 319 – 7022 Z contactepiscinemanagement.fr



06 30 78 17 22